

### Public concerné

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux.

### Pré requis

Les candidats doivent être capables de lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français.

Avoir une expérience professionnelle en génie civil permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

### Objectifs de la formation/action

La formation doit amener le stagiaire à

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Préparer à L'examen QCM AIPR Encadrant

### Durée, date(s) et lieu

Modalités d'obtention	Durée totale	Test de connaissances	
		Oui / Non	Seuil de réussite
Formation + test QCM *	1 jour	Oui	QCM de 40 questions avec 80 points attribués Seuil minimal de réussite 48 points sur 80 attribués

### \*Possibilité de passer un test sec sans formation

Les formations ont lieu au CFPPA de Montravel(42) ou sur le site client sur demande (sous réserve d'avoir les équipements suffisants). Les sessions sont ouvertes de gré à gré.

### Contenu

#### Module 1 : RÉGLEMENTATION ET CONDUITE DU CHANTIER

- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux
- Responsabilité des acteurs (opérateurs, encadrants, concepteurs).
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe).
- Le guide technique: présentation et mode d'emploi.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

#### Module 2 : PRÉPARER SON INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

CFPPA de Montravel-Villars

BP 7 - Chemin de Montravel

[www.cfppa-montravel.fr](http://www.cfppa-montravel.fr)

Tél : 04 77 91 11 10

Fax : 04 77 91 13 80

cfppa.montravel@educagri.fr

## Moyens pédagogiques et encadrement

La formation théorique se déroule en salle. Les explications, l'étude de cas concrets et l'utilisation de QCM d'entraînement par l'intervenant doivent permettre de faciliter les transferts en entreprise. Les modules de la formation sont assurés par des formateurs spécialisés dotés d'une expérience professionnelle de 10 à 20 ans.

## Suivi et validation

L'évaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires est mesurée à partir d'un test QCM réalisé à l'issue de la formation ou directement dans le cadre particulier d'un test sec.

Une attestation de formation et le résultat du test (attestation de compétence) sera remise en main propre à chaque stagiaire, l'attestation sera aussi envoyée à l'employeur du stagiaire pour lui permettre de délivrer l'AIPR.

## Effectif

### 1. Cas d'un tarif individuel

Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 8 personnes. La taille du groupe ne dépasse le nombre de 15 participants.

### 2. Cas d'un tarif groupe

Pour garantir une bonne interaction entre l'intervenant et ses stagiaires, l'effectif minimum est de 3 personnes et peut aller jusqu'à 15 personnes.

## Coût

Formation de 7 h et test à la suite = **190,00 Euros TTC** quel que soit le profil

Pour un test sec : **50,00 euros** le test

## Contact CFPPA

Philippe BRENIER, Chargé de développement

04 77 91 11 10

06 07 14 28 96

✉ [philippe.brenier@educagri.fr](mailto:philippe.brenier@educagri.fr)

## Enregistrement

N° d'activité DRTEFP : 8242P129442

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État*

N°SIRET 19421210600026

Code APE 8559A